



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 SEPTEMBRE 2025**

Lundi huit septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers municipaux de la commune de Chenoise-Cucharmoy, se sont réunis en salle du conseil au 11 rue Dimeresse à Chenoise-Cucharmoy, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Alain BONTOUR, maire.

Date de la convocation : 01/09/2025

Nombre de conseillers présents : 14

Date d'affichage : 01/09/2025

Pouvoirs : 3

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de votants : 17

Etaient présents : Alain BONTOUR, Jean-Claude CACKAERT, Anthony CARTER, Gilles CHAMPTOUSSEL, Christine DINNEWETH, Emeric DROUIN, Béatrice JUNG, Jean-Noël KARTNER, Arnaud LACOMME, Catherine MAILLOT, Gilles MARIE, Jeannine RICHARDOT, Jean-Philippe ROUSSEAU, Malika SAHARAQUI.

Absentes excusées : Mathilde BADIN, Mégane HERBIN, Fabrice PATAUX.

Pouvoir : Laure DEMAHIS-BALLOU à Christine DINNEWETH, Cloé KARTNER à Jean-Noël KARTNER, Aurélie LEBEL à Jean-Philippe ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe ROUSSEAU.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

oOo

DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de prendre une motion sur les préoccupations liées à la réorganisation du SDIS 77 et ses éventuelles conséquences sur la couverture des risques.

Le conseil municipal émet un avis favorable. Ce point est rajouté à l'ordre du jour de la présente séance.

oOo

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 était joint aux invitations pour la présente séance. Aucune observation n'étant faite en séance, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du 23 juin 2025.

oOo

RENDU COMPTE DES DELEGATIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a consenti un certain nombre de délégations au maire.

Dans le cadre de la gestion des affaires courantes de la commune, depuis le précédent conseil municipal, les actes suivants ont été signés :

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNE DE CHENOISE-CUCHARMOY
1 ruele Saint-Loup
77160 CHENOISE-CUCHARMOY

- ✓ Signature d'un devis avec la société SAS CIVEM le 11 juillet 2025 d'un montant de 1 041.78 € pour la réalisation de l'exercice annuel d'évacuation incendie sur le temps de cantine.
- ✓ Signature d'un devis le 28 juillet 2025 avec la société JP2 DIAG IMMO pour la réalisation des diagnostics du bâtiment du 2 rue de la Forêt, pour un montant de 498 €.
- ✓ Signature de devis le 28 juillet 2025 avec la société BOURBON SECURITE pour :
 - La maintenance d'une trappe de désenfumage à l'école pour un montant de 139.20 €.
 - La maintenance du système d'alarme incendie de l'école (maternelle + élémentaire + salle de motricité et cantine) pour un montant de 580.56 €.
 - La réalisation des plans de sécurité (évacuation et intervention) pour la mairie pour un montant de 670.44 €.
 - La réalisation de 2 plans de sécurité (évacuation et intervention) de 2 classes de maternelle pour un montant de 558 96 €.
- ✓ Signature d'un devis le 03 septembre 2025 avec la société JP2 DIAG IMMO, pour la réalisation d'un audit énergétique réglementaire au 2 rue de la Forêt pour un montant de 1 000 €.

Le conseil municipal prend acte de ces signatures.

oOo

CONSTAT DE DESAFFECTION ET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU BIEN COMMUNAL SITUÉ AU 2 RUE DE LA FORET

Monsieur le Maire indique que la commune est propriétaire d'un bien situé au 2 rue de la Forêt, composé de bureaux au rez-de-chaussée et d'un appartement à l'étage.

Les bureaux du rez-de-chaussée ont pendant de nombreuses années été occupés par La Poste, puis après la fermeture définitive de celle-ci, par les services administratifs municipaux, qui s'y sont installés pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la mairie.

Le bureau de Poste étant définitivement fermé et les services de la mairie ayant réintégré le bâtiment municipal, ce bien peut aujourd'hui faire l'objet d'une mesure de désaffection : il n'est plus affecté à un service public ou à une mission de service public et peut aussi faire l'objet d'un déclassement : il peut sortir du domaine public de la commune pour rentrer dans son domaine privé.

Il appartient par conséquent au conseil municipal de prendre une délibération pour prononcer la désaffection du bien et prononcer le déclassement qui en découle : le bien n'appartient plus au domaine public de la commune en raison de sa désaffection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la désaffection ET le déclassement du bien communal situé au 2 rue de la Forêt.

oOo



VENTE D'UN BIEN COMMUNAL SITUÉ AU 2 RUE DE LA FORET

Monsieur le Maire indique que pour faire suite au point précédent, après avoir désaffecté et déclassé le bien se trouvant sur la parcelle du 2 rue de la Forêt, celui-ci peut désormais être mis en vente.

Le bien situé au 2 rue de la Forêt est aujourd'hui libre de tout occupant.

Monsieur le Maire annonce avoir reçu une offre d'achat pour ce bien le 17 juillet 2025 à 195 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la vente de ce bien pour la somme de 195 000 €.

oOo

BONS D'ACHAT DE NOËL 2025 POUR LES PERSONNES DE LA COMMUNE ÂGÉES DE 70 ANS ET PLUS

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans, la municipalité offre aux personnes âgées de 70 ans et plus résidants sur la commune, des bons d'achat utilisables chez les commerçants du bourg participants à l'opération.

Il est proposé de reconduire cette opération au titre de l'année 2025, en accordant 2 bons par personne d'un montant de 10 € par bon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire cette opération.

oOo

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PRÉOCCUPATIONS LIÉES À LA REORGANISATION DU SDIS 77

Monsieur le Maire propose d'aborder ce point en donnant lecture du texte suivant : « En tant que maire de la commune de Chenoise-Cucharmoy, je me fais le porte-parole du conseil municipal pour vous faire part de notre profonde inquiétude concernant la gestion des effectifs du Centre d'Incendie et de Secours de Chenoise-Cucharmoy, et plus particulièrement des risques encourus par nos administrés.

Le respect du temps de repos de sécurité des sapeurs-pompiers professionnels, conformément à la directive européenne 2003/88/CE, a des répercussions directes sur la disponibilité des effectifs. Si cette mesure est nécessaire pour préserver la santé des sapeurs-pompiers, son application génère des risques de fermeture du Centre d'Incendie et de Secours de Chenoise-Cucharmoy, exposant ainsi notre population à un risque d'intervention allongé. En cas d'urgence, cette réduction de la couverture compromet la capacité d'intervention rapide et efficace sur l'ensemble du territoire communal.

Cette situation est particulièrement préoccupante lorsque l'on considère qu'en cas de sinistre ou de catastrophe, chaque minute compte. La sécurité de nos administrés ne doit en aucun cas être mise en péril par une organisation qui, bien qu'elle respecte certaines obligations légales, néglige l'aspect fondamental de l'efficacité du service rendu sur le terrain.

Je tiens à souligner que cette décision de réorganisation du SDIS 77, met en péril la protection adéquate de notre territoire. La situation actuelle expose directement nos concitoyens à un danger que le maillage de nos casernes rurales permettrait de limiter, en raison de la présence à proximité de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, formés et compétents.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE CHENOISE-CUCHARMOY
1 ruelle Saint-Loup
77160 CHENOISE-CUCHARMOY

Pour conclure, chacun des maillons de cette chaîne de solidarité et de sécurité doit être renforcé et non affaibli afin que, à l'image de la Gendarmerie Nationale, nos habitants ruraux soient à proximité de ces services absolument indispensables à notre vie éloignées des pôles urbains.

Nous ne devons pas délaissés nos habitants.

Prenons soin ensemble de nos casernes afin de ne pas hypothéquer l'avenir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote cette motion.

oOo

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire annonce que le secrétariat de mairie accueillera un nouvel agent à compter du 1^{er} octobre 2025.

Au cours de la semaine, des travaux de remplacement de luminaires seront réalisés Rue de la Forêt, Rue du Parc et Rue du Château. Monsieur le Maire rappelle que cela fait suite à une décision du conseil municipal qui a délibéré le 02 juillet 2024 pour approuver le projet de travaux sous maîtrise d'ouvrage communal et la demande de subvention déposée auprès du SDESM au titre de l'année 2025 pour une partie de la rénovation de l'éclairage public de la commune.

La séance est levée à 20 h 15

Le maire

Le secrétaire de séance

Alain BONTAUR



Jean-Philippe ROUSSEAU

Handwritten signatures of various council members are visible, including:

- Alain BONTAUR (signature)
- Jean-Philippe ROUSSEAU (signature)
- Richardot (signature)
- Richardot (signature)
- Other signatures including 'B', 'M', 'H', 'C', 'D', 'F', 'G', 'L', 'P', 'R', 'S', 'T', 'U', 'V', 'W', 'X', 'Y', 'Z'.